

Enquête 2006 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris

Chapitres par pays

BURKINA FASO

penquête 2006 sur le suivi de la Déclaration de Paris a été menée dans 34 pays bénéficiaires de l'aide. Les résultats de cette enquête sont présentés en deux volumes : le premier (**Volume 1**) synthétise les résultats pour l'ensemble de ces 34 pays et le second (**Volume 2**) présente les résultats pays par pays.

Ce chapitre pays a été établi à partir des données et des résultats communiqués à l'OCDE par les gouvernements et les bailleurs de fonds. La méthodologie d'enquête et de rédaction des conclusions, ainsi que les sources d'information, sont décrites de façon détaillée dans le deuxième chapitre du Volume 1.

Les deux volumes de l'enquête 2006 du suivi de la Déclaration de Paris peuvent être téléchargés sur le site internet de l'OCDE :

www.oecd.org/dac/effectiveness/monitoring

Une deuxième enquête, prévue au premier trimestre 2008, constituera une contribution importante au troisième forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide organisé à Accra en Septembre 2008.



BURKINA FASO 6

LE REVENU ANNUEL PAR HABITANT DU BURKINA FASO se chiffrait à 400 USD en 2004 et, en 2003, 43 % des 13.9 millions d'habitants que compte la population vivaient en dessous du seuil de pauvreté national. Le Burkina Faso a souscrit à la Déclaration de Paris. Le montant net de l'aide publique au développement (APD) consentie au Burkina Faso en 2004 a été de 633 millions USD, soit environ 12.7 % du revenu national brut. Au total, 23 des 27 donneurs résidents ont répondu à l'enquête de référence de 2006, dont 13 des 15 donneurs les plus importants, à l'origine de 91 % des apports d'aide publique au Burkina Faso. Les États-Unis, Cuba, le Maroc et la Banque ouest-africaine de développement n'y ont pas répondu.

ASPECTS	NIVEAU DE RÉFÉRENCE	DÉFIS	ACTIONS PRIORITAIRES
Appropriation	Moyen	Mise en place d'une Stratégie de réduction de la pauvreté, sans toute- fois qu'elle s'assortisse des capacités de mise en œuvre correspondantes. Jusqu'à il y a peu, l'appropriation de la politique de développement par les autorités du Burkina Faso a été faible, mais les efforts se sont intensifiés (notamment par la création d'un Secrétariat technique pour l'efficacité de l'aide (STELA).	Mettre en œuvre un plan d'action pour remédier aux faiblesses de l'action publique recensées dans la Revue de l'efficacité de l'aide, notamment le déficit de ressources et de capacités des services de suivi du développement. Renforcer les systèmes de contrôle budgétaire, notamment en matière de prévisions des recettes fiscales.
Alignement	Moyen	Très faible alignement dans le domaine du renforcement des capacités. De nombreux projets et programmes ne sont pas pris en compte dans le système comptable de l'administration publique. Il existe encore de nombreuses unités de mise en oeuvre des projets en dehors de l'administration publique.	Préparer l'initiative de renforcement des capacités de l'administration. Consolider le budget et les ressources de la fonction d'audit de l'administration. S'assurer que tous les projets sont inscrits dans le système de gestion des finances publiques. Les pouvoirs publics doivent faire adopter des mesures afin de réduire le nombre des unités de mise en œuvre des projets.
Harmonisation	Moyen	Dans les secteurs où il n'existe pas d'approche fondée sur des programmes, l'alignement est faible.	Mise en place d'approches- programme s'articulant autour de procédures communes à tous les secteurs concernés.
Gestion axée sur les résultats	Moyen	L'insuffisance des ressources et des capacités en matière de statistiques, de suivi et d'évaluation nuit à la qualité du système de gestion axée sur les résultats.	Les donneurs et les pouvoirs publics doivent fournir un financement et un personnel suffisants aux admin- istrations en charge des systèmes de gestion axés sur les résultats.
Responsabilité mutuelle	Moyen	Les discussions sur la responsabilité mutuelle n'ont commencé que récemment.	S'assurer que le Secrétariat technique dispose des ressources et du personnel lui permettant de suivre la mise en œuvre des plans au fur et à mesure de leur élaboration.

VUE D'ENSEMBLE Encadré 6.1 Défis et actions prioritaires

APPROPRIATION

INDICATEUR 1

L'APPROPRIATION EST CAPITALE pour obtenir des résultats sur le front du développement et c'est l'un des piliers de la Déclaration de Paris. L'appropriation a été définie comme la capacité d'un pays à exercer une réelle maîtrise sur ses politiques et stratégies de développement, capacité qui n'est guère facile à acquérir, en particulier pour les pays largement tributaires des apports d'aide pour financer leur développement, ni, bien entendu, aisément mesurable à l'aide d'un seul indicateur. Pour les donneurs, l'appropriation implique un soutien aux initiatives, aux politiques, aux institutions et aux systèmes des pays partenaires auquel il est fréquemment fait référence sous le terme d'alignement (voir ci-après). Les donneurs sont en meilleure situation pour apporter ce soutien lorsque les autorités définissent des priorités et des stratégies opérationnelles claires, ce dont rend compte l'indicateur 1 décrit dans la Déclaration de Paris.

L'Indicateur 1 de la Déclaration de Paris porte sur la capacité d'un pays à se doter d'une stratégie de développement opérationnelle pour guider les efforts de coordination de l'aide et le développement du pays en général. Le score de l'indicateur 1 est fonction des critères retenus dans Rapport 2005 de la Banque mondiale sur le CDI, selon lesquels une stratégie opérationnelle exige : un projet cohérent à long terme et une stratégie à moyen terme pour donner corps à ce projet ; des objectifs de développement spécifiques au pays au service d'une stratégie de développement intégrée, équilibrée et ordonnée ; et des capacités et des ressources pour la mise en œuvre de cette dernière. On peut considérer que le Burkina Faso satisfait à certains de ces critères, mais pas tous, ce qui le place, comme 58 % des pays couverts, dans la catégorie C de l'échelle du CDI allant de A (pays les mieux notés) à E. Seuls les pays classés dans les catégories A ou B sont considérés comme dotés d'une stratégie opérationnelle.

Selon la Revue de l'efficacité de l'aide réalisée par la Banque mondiale, le Burkina Faso est doté d'un cadre stratégique dont les points forts tiennent à la définition du projet et à la fixation d'objectifs à moyen terme. Le gouvernement a élaboré sa première stratégie de développement à long terme, la Lettre d'intention de politique de développement humain durable (LIPDHD), en 1995. Ce document donne un fondement conceptuel à la stratégie à moyen terme, le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP). Une autre étude prospective actualisant la première Lettre d'intention, intitulée « Burkina 2025 », a été réalisée en décembre 2005 par un Groupe opérationnel d'experts de l'étude prospective mis en place par les autorités burkinabés. Ce groupe, financé par le PNUD, réunit quelque 60 représentants de l'administration et de la société civile. La dernière en date des stratégies à moyen terme, le CSLP deuxième génération ou CSLP-II, couvre les années 2004-2006 et sert de Stratégie nationale de réduction de la pauvreté (SRP). Les mesures concrètes sont décrites dans la matrice présentée en annexe, qui reprend le Plan d'action prioritaire (PAP) 2004-2006, mis à jour tous les ans pour prendre dûment en compte les priorités du CSLP-II au niveau du budget.

Le CSLP-II (tout comme le CSLP-I) s'articule autour de cinq axes majeurs, à savoir une croissance accélérée et équitable, un meilleur accès des pauvres aux services sociaux, la croissance de l'emploi, l'environnement et la promotion d'une bonne gouvernance. Les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) sont adaptés au contexte local et raccordés à ces cinq axes fondamentaux. Le CSLP-II met davantage l'accent sur l'égalité homme-femme que ne le faisait le premier. Outre le plan de développement national, il inclut des plans de développement régionaux.

Les révisions annuelles garantissent un recentrage des objectifs en fonction des enseignements tirés de l'expérience, et l'adéquation des ressources à ces objectifs : à titre d'exemple, les objectifs fixés en matière d'éducation et de lutte contre la pauvreté ont été repoussés au-delà de 2015 eu égard aux réalités du pays (valeurs de référence faibles et capacités insuffisantes). Dans certains secteurs (santé, éducation, réforme des dépenses publiques), des plans décennaux de développement ont été mis en place, parallèlement à quelque 13 plans de développement régional.

Le gouvernement, peu performant dans le passé, a récemment accéléré ses efforts « d'appropriation » de la politique du développement. C'est ainsi qu'a été créé un Secrétariat technique pour l'efficacité de l'aide (STELA). Ce dernier a collaboré avec le coordinateur national pour répondre au questionnaire de l'OCDE. Les autorités burkinabè coprésident (avec le PNUD) les tables rondes sur l'aide au développement, dont la dernière a eu lieu en mars 2004. Elles ont déterminé ceux des donneurs qui mèneraient les actions sectorielles. Le choix des autorités s'est ainsi porté sur la Banque mondiale et la Commission européenne, par exemple, pour mener les travaux sur le soutien budgétaire (mais ce rôle n'est pas nécessairement limité à ces deux donneurs) et sur la France pour conduire les activités dans le domaine de l'éducation. Dans le cadre des activités programmées pour favoriser la participation du secteur privé et de la société civile au développement, ainsi que des possibles réformes juridiques visant à renforcer la participation des entités non gouvernementales, les pouvoirs publics sollicitent les apports des acteurs non gouvernementaux. Toutefois, selon la Revue de l'efficacité de l'aide publiée par la Banque mondiale, la participation de la société civile dans une mesure suffisamment représentative s'avère difficile à concrétiser dans l'ensemble des secteurs.

Jusqu'à une époque récente, une large place était faite à la consultation des parties prenantes, quoique dans un cadre peu cohérent, comme en témoignent les consultations auxquelles avait donné lieu le premier CSLP. Les consultations relatives au CSLP-II ont été plus rigoureuses. Elles ont porté sur dix consultations régionales et sur l'élaboration des stratégies régionales dont il a été question plus haut. Les organisations de la société civile et les représentants du secteur privé y ont été associés et ont apporté leur contribution au CSLP-II. L'Assemblée nationale a examiné les CSLP première et deuxième génération, mais elle n'a pas vocation à dresser un bilan des progrès accomplis (son rôle se limite à approuver le budget). Les ministères fonctionnels formulent des commentaires sur l'avancement du CSLP lors de la session budgétaire annuelle. Les autorités prévoient de procéder à des révisions annuelles du CSLP aux échelons national et régional, les conseils régionaux constituant une structure permanente de dialogue. Les efforts ainsi déployés au plan régional sont appelés à jouer un rôle plus éminent depuis le vote en 2004 d'une loi sur la décentralisation. Au niveau national, les organisations de la société civile et le secteur privé peuvent faire appel à leurs représentants siégeant au Conseil économique et social, une structure consultative auprès du gouvernement chargée, en vertu de la Constitution, de l'examen de tous les plans nationaux de développement (et qui a examiné les CSLP-I et -II).

Par ailleurs, les autorités ont créé un service chargé de superviser la mise en œuvre du plan national de réduction de la pauvreté, sous l'égide du Ministère de l'Économie et du développement (MED), du Comité ministériel d'orientation et de suivi du CSLP présidé par le Premier ministre, avec la participation de tous les ministères. Le Comité fixe les axes stratégiques et veille à l'adéquation des stratégies sectorielles à la politique globale de développement. Par ailleurs, six commissions sectorielles actives suivent la mise en œuvre des politiques

sectorielles, sous la responsabilité de la Direction générale de l'économie et de la planification rattachée au MED. Cependant, sur ces six commissions, deux seulement ont publié des documents qui ont servi à la préparation du rapport de 2005 sur les progrès du CSLP. Le Secrétariat technique pour la coordination des programmes de développement économique et social (STC-PDES) est chargé du suivi et de l'évaluation ainsi que de la liaison avec la société civile, des consultations nationales et des conseils régionaux. A l'origine un service du MED, le STC-PDES a récemment été intégré à la Direction générale de l'économie et du Développement. En mars 2006, les autorités burkinabè ont organisé un atelier qui a réuni une centaine de participants afin de diffuser les conclusions de l'étude prospective Burkina 2025 et d'en débattre.

Les stratégies à moyen et long terme sont désormais raccordées au budget national par le biais du Cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) glissant sur trois ans intégré dans le cycle budgétaire. Les derniers CDMT ont été préparés suffisamment à l'avance pour être compris dans le projet de budget annuel. Le secteur de la santé a fait l'objet d'un CDMT et d'autres CDMT sont prévus pour les secteurs des finances, de l'eau et des transports. Les dépenses budgétaires ont augmenté conformément aux priorités définies dans le CSLP. Les dépenses sociales destinées à la lutte contre la pauvreté ont progressé, passant de 4.8 % du produit intérieur brut en 2002 à 5.8 % en 2004. En 2006, près de la moitié des recettes intérieures ont été consacrées au financement des volets prioritaires du CSLP.

En dépit des progrès accomplis récemment, des faiblesses subsistent. La capacité de mise en œuvre de la stratégie, par exemple (notamment au niveau des autorités locales), est bien inférieure à ce qu'elle est au niveau de la formulation de la stratégie. S'agissant de la formulation et de l'application des politiques sectorielles, il faut donner sans ambiguïté la priorité au renforcement des compétences dans les domaines de la décentralisation, de la réforme et de la formation de la fonction publique. Il faut davantage de ressources et davantage d'assistance technique pour atteindre les objectifs du CSLP. Il convient en outre de peaufiner les systèmes de contrôle budgétaire, en particulier dans le domaine de la prévision des recettes publiques. Pour les besoins du CDMT, les programmes sectoriels axés sur les résultats doivent être plus nombreux. En effet, un seul programme de cette nature a jusqu'ici été mis en place. Enfin, les versements d'aide doivent être plus étroitement en phase avec les résultats des exercices de suivi et d'évaluation.

Ces faiblesses trouvent leur origine dans le contexte général propre au Burkina Faso (qui se caractérise en particulier par la capacité limitée du pays en matière de suivi et d'évaluation, une médiocre coordination interministérielle, un manque « d'espace de discussion » au Parlement pour débattre de la programmation budgétaire, etc.). On dénote néanmoins des signes positifs à l'horizon : le CDMT dans le secteur de la santé a été finalisé en 2005 et les exercices annuels de suivi du CSLP ont permis d'améliorer le cadre des dépenses à moyen terme. Dans les plans qu'ils établissent, la plupart des ministères fonctionnels commencent à organiser leurs priorités en fonction du plan de réduction de la pauvreté.

٠

ALIGNMENT

LE BURKINA FASO ET LES DONNEURS QUI LUI APPORTENT LEUR SOUTIEN ont mis en place un certain nombre des éléments nécessaires à l'alignement de l'aide sur les politiques et les systèmes du pays. Néanmoins, ce processus demeure incomplet à certains points de vue non négligeables. D'une part, les systèmes locaux ne constituent toujours pas un cadre solide permettant d'intégrer facilement l'aide. D'autre part, les donneurs doivent intensifier leurs efforts pour que les engagements souscrits dans la Déclaration de Paris dans le domaine de l'alignement puissent prendre corps.

METTRE EN PLACE DES SYSTÈMES NATIONAUX FIABLES

Dans son évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN), la Banque mondiale attribue au Burkina Faso la note de 4 - système moyennement solide - pour la qualité de la gestion du budget et des finances publiques, un score légèrement supérieur à la moyenne des pays emprunteurs auprès de l'IDA.

Selon la Revue de l'efficacité de l'aide, la gestion des finances publiques s'est nettement améliorée depuis 2002, date à laquelle la première réforme budgétaire, le Plan de réforme de la gestion budgétaire, a été lancé pour étayer le processus budgétaire décrit dans le CSLP. Ce plan contribue à la décentralisation sectorielle de la préparation du budget et, grâce à la création d'une Cour des comptes, organe suprême d'audit, au renforcement du suivi budgétaire. La Cour des comptes, de création très récente, est indépendante. Elle assure la vérification des comptes de toutes les entreprises publiques et de tous les ministères, y compris les établissements régionaux. Les secteurs inclus dans le CSLP font l'objet d'un examen plus régulier. La Cour des comptes manque toutefois de personnel et de moyens financiers, ce qui entraîne des retards dans les procédures d'audit budgétaire.

L'administration est désormais dotée d'un système informatisé de gestion des dépenses publiques et met actuellement en place d'un système informatique de gestion de la paie des fonctionnaires des administrations centrale et locales. Un système de gestion automatisée de la dette, qui comporte un système intégré de gestion des recettes publiques, est aussi en cours d'instauration.

En 2002-2003 est entré en vigueur un nouveau code des marchés publics, ayant pour but de renforcer la transparence et l'efficacité. Une commission de réforme des marchés publics réunissant les représentants des pouvoirs publics et d'autres parties prenantes a également été mise sur pied, afin d'assurer la coordination et le suivi des réformes engagées. Depuis lors, la responsabilité des marchés publics a été transférée aux structures locales, autorités locales et autres unités de planification sectorielle. Les services chargés des marchés publics disposent de suffisamment de ressources grâce à un système de gestion de trésorerie qui fonctionne bien, même si les capacités de certains de ces services restent limitées. D'autres problèmes subsistent, parmi lesquels le faible nombre d'audits réguliers : seulement 5 % des marchés ont fait l'objet d'une vérification durant l'année 2005.

En 2006, les autorités ont lancé un plan d'action en vue de faire appliquer les conclusions du Rapport d'évaluation de la passation des marchés au Burkina Faso de 2005, dans l'optique de créer une autorité de régulation des marchés publics et des unités spécialisées pour les principaux services acheteurs, et de procéder à une refonte de la Direction centrale des marchés publics sur les plans fonctionnel et administratif.

INDICATEUR 2a

INDICATEUR 2b

La corruption demeure un grave problème au Burkina Faso. Bien que le pays se situe dans la première moitié du classement selon l'Indice de perceptions de la corruption de Transparency International (79e sur 163), il ne reçoit que la note de 3.2 sur une échelle allant de 0 (haut niveau de corruption) à 10 (haut niveau de probité). En 2002, les autorités burkinabè ont mis en place une Haute autorité de coordination de la lutte contre la corruption, mais le caractère limité de ses ressources et de ses prérogatives ne lui donne pas suffisamment de moyens de poursuivre les contrevenants en justice. Une organisation issue de la société civile, le Réseau national de lutte anticorruption (REN-LAC), a sensibilisé le grand public à ce problème. Une Stratégie nationale de lutte contre la corruption a été mise en place en 2005 dont la Haute autorité entend assurer la mise en application.

ALIGNER LES APPORTS D'AIDE SUR LES PRIORITÉS NATIONALES

La stratégie de réduction de la pauvreté mise en œuvre par le Burkina Faso donne aux partenaires extérieurs un point d'ancrage à partir duquel aligner d'une façon générale leur soutien sur la politique du pays. Les cinq principaux donneurs au Burkina Faso sont la Banque mondiale, la France, l'Union européenne, les Pays-Bas et la Banque africaine de développement (BAfD). En 2002-2003, ils étaient à l'origine de 74 % de l'aide allouée au pays. Ils ont aligné leurs concours sur le CSLP. La Stratégie 2000-2003 d'aide-pays de la Banque mondiale et le Rapport 2004-2005 de la Banque mondiale sur les progrès de la stratégie d'aide-pays sont fondés sur le CSLP et les stratégies retenues par la Commission européenne (CE), les Pays-Bas, l'Autriche, les Nations unies et la BAfD. En 2005, la Millennium Challenge Corporation des États-Unis a invité le Burkina Faso à demander à bénéficier d'un programme pour l'aider à remplir les conditions d'obtention d'un financement MCA (Millenium Challenge Account). Les autorités burkinabè préparent actuellement une proposition de convention alignée sur les priorités du deuxième CSLP-II. Plusieurs donneurs, dont la CE, le PNUD, la France et la BAfD, ont aligné leur aide sur le Plan de réforme de la gestion budgétaire.

Le recrutement et les ressources font désormais aussi l'objet d'une certaine décentralisation. Le responsable pays de la Banque mondiale est basé à Ouagadougou, ainsi que des techniciens spécialistes de l'environnement, du développement rural, de l'éducation et du VIH/sida. Le PNUD a transféré le centre décisionnel à Ouagadougou. Plusieurs autres donneurs, dont la CE, les Pays-Bas, l'Allemagne, le Danemark, la Suisse, l'Autriche et la Suède, ont implanté leur savoir-faire technique au niveau local, ce qui enrichit les discussions techniques. Toutefois, le dialogue sur l'harmonisation et l'alignement entre les acteurs de l'aide pourrait être amélioré de façon à assurer la cohérence de la stratégie d'ensemble.

Les autorités burkinabè s'efforcent d'organiser le financement des donneurs. La Direction générale de la coopération du Ministère des Finances possède une base de données électronique qui recense tous les projets d'aide au développement et les versements correspondants. Elle publie (mais souvent en retard) un rapport annuel. Plusieurs groupes de travail sectoriels formels, présidés par les ministères fonctionnels, contribuent à la coordination du soutien budgétaire sectoriel. Des groupes de travail de ce type existent notamment dans les secteurs suivants : agriculture, soutien budgétaire, éducation, énergie, santé, eau et assainissement, formation générale et professionnelle, et transports. Constatant que les donneurs ont des règles et des niveaux de décentralisation différents dans leurs propres organisations, la Banque mondiale, le PNUD et la CE ont créé un Secrétariat technique pour l'efficacité de l'aide qui identifie les obstacles à surmonter et détermine les domaines où ce groupe de donneurs peut aider les autorités dans l'élaboration des plans d'harmonisation et d'alignement.

INDICATEUR 3 Tableau 6.1

	Aide comptabilisée dans le budget pour l'exercice 2005	Aide versée au secteur public durant l'exercice 2005	le ratio de	référence *
	Notifié par le gouvernement.	Notifié par les donneurs		
	(en millions USD)	(en millions USD)	(%)
	a	b	c=a/b	c=b/a
Allemange	7	26	28%	
Autriche	1	4	27%	
Banque africaine de développement	58	58		99%
Banque mondiale	102	128	79%	
Belgique	8	3		45%
Canada	8	8	97%	
Chine	10	20	47%	
Commission europeénne	84	92	91%	
Danemark	28	27		96%
Fonds monétaire international	0	10	0%	
France	9	43	20%	
Italie	0	6	0%	
Nations unies, Total	19	44	45%	
Pays-Bas	15	43	34%	
Suède	3	11	29%	
Suisse	6	7	95%	
Total	359	531	(58%

^{*} Note: le ratio de référence est le suivant: c=a/b sauf lorsque l'aide comptabilisée dans le budget sont supérieurs aux aide versée au secteur public (c=b/a)

La difficulté à reporter précisément et intégralement les engagements financiers des donneurs dans le budget national est l'un des obstacles à l'intensification des programmes conjoints au Burkina Faso. C'est l'aspect de l'alignement mesuré par l'indicateur 3 de l'enquête de référence. L'objectif global fixé dans la Déclaration de Paris pour cet indicateur (85 %) implique de la part des autorités nationales un grand réalisme budgétaire et de la part des donneurs la volonté et la capacité de fournir des informations en temps voulu et sous une forme adéquate.

Le tableau présente les estimations budgétaires des apports d'aide établies par les autorités pour l'exercice 2005 (numérateur) en pourcentage de l'aide versée par les donneurs au secteur public au cours de la même période (dénominateur). Ce rapport renseigne sur l'ampleur du décalage entre les versements attendus et les versements effectifs, lequel peut pencher dans un sens ou dans l'autre. De fait, le montant des versements attendus peut être soit supérieur soit inférieur au montant des versements opérés. Pour que la valeur de l'écart

soit toujours inférieure à 100 %, le ratio est inversé lorsque les estimations budgétaires excèdent le montant effectif des versements. La valeur de référence relative à l'indicateur 3 pour le Burkina Faso est de 68 %. Les donneurs et les autorités nationales devront unir leurs efforts pour que puisse être atteint l'objectif de 84 % visé (réduire de moitié l'écart) par la Déclaration de Paris.

On constate des écarts de taille dans les deux sens pour ce qui concerne les versements d'aide au secteur public notifiés par les donneurs. En général, seuls les projets ou programmes gérés par l'État et ceux qui supposent une contrepartie financière de l'État sont comptabilisés. En dépit des mesures prises par les autorités depuis 2006 pour inscrire l'aide au développement dans le budget, de nombreux projets et programmes demeurent en dehors du budget. De toute évidence, les parties prenantes vont devoir examiner de près le réalisme du budget et la manière dont il rend compte des financements des donneurs.

INDICATEUR 4 Tableau 6.2

Quel pourcentage de la coopération technique est coordonnée avec des programmes nationaux?

	Coopération technique coordonnée	Coopération technique totale	ratio de référence
	(en millions USD)	(en millions USD)	(%)
	a	b	c=a/b
Allemange	0	10	0%
Autriche	0	4	0%
Banque africaine de développement	0	0	0%
Banque mondiale	0	0	
Belgique	0	1	0%
Canada	0	5	7%
Chine	0	2	0%
Commission europeénne	0	4	5%
Danemark	1	4	15%
Fonds monétaire international	0	0	
France	0	8	0%
Italie	1	6	18%
Nations unies, Total	0	19	0%
Pays-Bas	0	1	0%
Suède	0	0	
Suisse	0	10	3%
Total	3	75	3%

RENFORCER LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS PAR UN SOUTIEN COORDONNÉ

Les contraintes de capacités figurent parmi les principaux obstacles à une amélioration de la comptabilisation et de la coordination des apports d'aide via les systèmes nationaux. La Déclaration de Paris invite les donneurs à apporter un soutien mieux coordonné au renforcement des capacités placé sous la conduite des pays partenaires, 50 % des apports de coopération technique devant prendre cette forme d'ici 2010. Il ressort de l'enquête qu'actuellement, 3 % seulement des apports notifiés au titre de l'assistance technique sont considérés comme destinés à financer des programmes coordonnés, ce qui montre l'ampleur de la tâche à accomplir pour combler l'écart d'ici 2010. Au niveau des définitions, les donneurs ont été nombreux à faire état lors des discussions avec le coordinateur national de leurs interrogations sur ce que recouvre le terme de renforcement des capacités tel qu'il est décrit dans l'indicateur 4 du questionnaire. Les autorités burkinabè et les neuf donneurs travaillent à la mise en place d'une approche plus coordonnée.

UTILISER LES SYSTEMES NATIONAUX

L'indicateur 5a mesure l'utilisation faite par les donneurs des trois composantes du système national de gestion des finances publiques. D'après les données de l'enquête, l'utilisation moyenne pour les trois composantes s'établit à 45 %. L'Évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) attribue au Burkina Faso une note élevée en matière de gestion du budget et des finances publiques, et l'objectif de 63 % fixé pour 2010 ne semble pas hors de portée, même s'il reste encore un long chemin à parcourir.

Cette performance encourageante s'explique notamment par le rôle grandissant du soutien budgétaire, qui représente désormais environ 30 % de l'aide au développement. La CE, par exemple, fournit un soutien budgétaire exclusif au secteur de l'éducation. Les donneurs dont l'aide est consentie dans le cadre d'approches sectorielles ont aussi commencé à faire appel aux systèmes nationaux. La France, les Pays-Bas, la Suède et l'UNFPA (Fonds des Nations Unies pour la population), par exemple, ont recours

Quel pourcentage de l'aide allouée au secteur public passe par les systèmes nationaux ?

	Aide versée au secteur	Systèmes de gestion des finances publiques			Systèmes de passation des marchés		
	public	Système d'exécution du budget	Système de reddition de comptes	Système de contrôle financier	ratio de référence	Systèmes de passation des marchés	ratio de référence
	(en millions USD)	(en millions USD)	(en millions USD)	(en millions USD)	(%)	(en millions USD)	(%)
	a	b	Ċ	d	avg (b,c,d) / a	e	e /a
Allemange	26	16	16	16	61%	16	61%
Autriche	4	0	0	0	0%	0	0%
Banque africaine de développeme	nt 58	8	8	8	14%	58	100%
Banque mondiale	128	60	60	60	47%	60	47%
Belgique	3	0	0	0	0%	2	60%
Canada	8	2	0	0	10%	2	29%
Chine	20	13	13	13	63%	13	63%
Commission europeénne	92	52	95	52	72%	52	57%
Danemark	27	11	4	4	24%	17	64%
Fonds monétaire international	10	10	10	10	100%	10	100%
France	43	18	7	7	25%	30	70%
Italie	6	0	0	0	8%	0	8%
Nations unies, Total	44	11	16	8	27%	9	20%
Pays-Bas	43	20	20	20	45%	38	87%
Suède	11	7	7	7	63%	7	63%
Suisse	7	7	7	7	100%	7	100%
Total	531	234	263	212	45%	321	60%

aux systèmes nationaux de passation des marchés dans le cadre des approches sectorielles en rapport avec la santé et le VIH/sida. Il a été convenu d'une liste de 35 indicateurs pour le suivi des progrès. Dans le secteur de l'éducation, une approche sectorielle appuyée par la Belgique, le Canada, le Danemark, la France, les Pays-Bas, la Suède et la Banque mondiale utilise, dans toute la mesure du possible, les mesures nationales de gestion financière, de suivi et de passation des marchés. La Banque mondiale suit les procédures locales pour les appels d'offres nationaux, mais utilise ses propres procédures pour les appels d'offres internationaux.

L'utilisation croissante des systèmes nationaux est un résultat du Plan de réforme de la gestion budgétaire élaboré par les autorités burkinabè, qui encourage tous les partenaires au développement à faire appel aux systèmes de programmation financière et de passation des marchés mis

en place par les autorités nationales. Cependant, l'utilisation généralisée du système de gestion des finances publiques reste entravée par la rigidité des procédures des donneurs.

Selon les résultats de l'enquête, 60 % de l'aide versée au secteur public passe par le système de passation des marchés du Burkina Faso et les partenaires au développement suivent de plus en plus les procédures locales de passation des marchés. Les donneurs ont également suivi les recommandations de la Banque mondiale dans son Rapport de 2003 sur l'évaluation des marchés publics nationaux appelant à adhérer aux procédures locales de passation des marchés. En dernière analyse, toutefois, le Burkina Faso (comme de nombreux pays tributaires de l'aide) reste confronté à la multiplicité des procédures administratives des donneurs.

ÉVITER LES STRUCTURES DE MISE EN OEUVRE PARALLÈLES

La Déclaration de Paris appelle à une réduction sensible du nombre d'unités parallèles de mise en œuvre des projets, parallèles au sens où elles constituent pour le donneur un moyen d'assumer seul la responsabilité des décisions relatives aux nominations et à la reddition de comptes. L'enquête de référence dénombre 131 unités parallèles de mise en œuvre des projets au Burkina Faso. Ce chiffre s'explique en partie par des questions de définition: au Burkina Faso, quatre critères sont utilisés pour établir la liste des unités parallèles de mise en œuvre qui sont définies comme telles même si elles ne répondent qu'à un seul de ces critères. Selon le coordinateur national, certains participants ayant répondu au questionnaire ont eu tendance à minimiser le nombre des unités parallèles dans leur portefeuille eu égard à cette définition.

INDICATEUR 6 Tableau 6.4 Combien y a-t-il d'unités parallèles de mise en œuvre des projets en dehors des structures existant dans le pays ?

Unités parallèles de mise en œuvre des projets (en nombre)

Total	131	
Suisse	4	
Suède	5	
Pays-Bas	7	
Nations unies, Total	16	
Italie	2	
France	12	
Fonds monétaire international	0	
Danemark	13	
Commission europeénne	9	
Chine	3	
Canada	12	
Belgique	5	
Banque mondiale	13	
Banque africaine de développement	21	
Autriche	9	
Allemange		
Allemange		

En outre, six participants à l'enquête (Canada, France, Chine, Suisse, Suède et Italie) ont recensé un nombre d'unités parallèles sans en fournir une liste détaillée. En général, les pouvoirs publics approuvent ces structures et celles-ci collaborent en respectant strictement les procédures officielles. Les justifications habituelles de l'existence des structures parallèles tiennent avant tout à la pesanteur des tâches administratives des administrations publiques, qui retarde l'exécution en temps voulu des projets et programmes.

Les autorités et les partenaires au développement s'efforcent actuellement d'intégrer ces unités parallèles dans les structures nationales et de réduire la taille des unités restantes. De nombreuses unités de mise en œuvre se fixent désormais pour but de passer de la seule fonction d'exécution des projets et programmes à celle du renforcement des capacités et de la coordination. Le recours à une unique unité de mise en œuvre pour assurer l'exécution de projets multiples (développement communautaire, transports, eau et développement rural, par exemple) est également expérimenté.

PRÉVISIBILITÉ ACCRUE DES APPORTS D'AIDE

La prévisibilité de l'aide doit être améliorée, de même que la mesure des résultats obtenus sur ce front. L'indicateur 7 met l'accent sur la capacité de l'administration d'enregistrer dans son système comptable les versements effectués au titre de l'exercice budgétaire concerné, qui ressort au total à 92 % pour le Burkina Faso. Alors que ce pourcentage semble dénoter une bonne prévisibilité et une comptabilisation assez précise, la ventilation par donneur fait apparaître une surévaluation ou au contraire une sous-évaluation sensible des versements alloués au secteur public. Il est plus surprenant encore de constater les écarts notables entre les versements programmés par les donneurs et leurs versements effectifs. Chez certains des principaux donneurs du Burkina Faso, dont la CE, la France, l'Allemagne et les Nations unies, les versements effectifs d'aide diffèrent très nettement des versements programmés.

Quel est le rapport entre les versements programmés et les versements comptabilisés par l'administration?

	Données notifiées par l'administration	Versements programmés au titre de l'exercice budgétaire 2005	Données notifiées par les donneurs	ratio de référence*	
	(en millions USD)	(en millions USD)	(en millions USD)	(1	%)
	a	b	POUR RÉFÉRENCE	c=a/b	c=b/a
Allemange	7	9	26	70%	
Autriche	0	5	4	0%	
Banque africaine de développement	58	58	58		99%
Banque mondiale	128	127	128		99%
Belgique	8		3		
Canada	0	8	8	0%	
Chine	10	20	20	48%	
Commission europeénne	108	113	92	96%	
Danemark	14	27	27	51%	
Fonds monétaire international	15	10	10		66%
France	30	0	43		0%
Italie	0	6	6	0%	
Nations unies, Total	0	30	44	0%	
Pays-Bas	46	47	43	98%	
Suède	8	11	11	77%	
Suisse	6	7	7	95%	
Total	438	478	531	9	2%

Note: le ratio de référence est le suivant : c=a/b, sauf lorsque les versements comptabilisés par l'administration sont supérieurs aux versements programmés (c=b/a).

Le tableau rend compte de la prévisibilité à partir de deux angles. Le premier renvoie à la capacité conjuguée de l'État et des donneurs à verser l'aide en temps voulu. Au Burkina Faso, les donneurs, qui avaient programmé de verser 477 millions USD en 2005, ont selon leurs propres comptes versé nettement plus que prévu, soit 531 millions USD. L'écart entre les montants programmés et les montants effectivement versés varie considérablement d'un donneur à l'autre, et s'explique pour l'essentiel par des versements tardifs reportés sur l'exercice 2005 et par des retards dans le mise en œuvre des programmes. Le second angle est la capacité de l'État et des donneurs de comptabiliser dans leur intégralité les versements au secteur public effectués par les donneurs. Au Burkina Faso, quelque 438 millions USD apparaissent dans les systèmes nationaux sur les 531 millions USD dont le versement a été notifié par les donneurs (soit 83 %), ce qui montre qu'une part significative des versements n'a pas été captée soit parce que les versements n'ont pas été correctement notifiés par les donneurs soit parce qu'ils ont été incorrectement comptabilisés par les autorités.

L'indicateur 7 sur la prévisibilité vise à encourager des progrès sur ces deux fronts, afin de réduire de moitié le déficit de prévisibilité d'ici à 2010. Autrement dit, il cherche à améliorer non seulement la prévisibilité des versements effectifs, mais aussi l'exactitude des données comptabilisées dans les systèmes nationaux, un important facteur en termes d'appropriation, de reddition de comptes et de transparence. Au Burkina Faso, le déficit de prévisibilité se chiffre au total à 39 millions USD (soit 8 % des versements programmés). Pour réduire ce déficit, les autorités et les donneurs seront appelés à de plus en plus travailler ensemble sur divers fronts simultanément. Ils devront s'appliquer à améliorer :

- le réalisme des prévisions concernant le volume et le calendrier des versements attendus :
- la façon dont les donneurs notifient les apports d'aide qu'ils versent au secteur public;
- l'exactitude avec la quelle sont comptabilisés les versements effectués par les donneurs

Près de la moitié des dépenses publiques totales sont financées par des concours extérieurs, souvent sous la forme d'un soutien budgétaire direct. La plupart des partenaires au développement s'étaient engagés à apporter avant 2005 un soutien budgétaire pluriannuel, ce qui contribue à la prévisibilité budgétaire. Néanmoins, seulement un tiers de ces dépenses avaient été engagées avant l'adoption du cadre budgétaire annuel. Les approches sectorielles favorisent aussi l'alignement des versements d'aide sur le budget annuel du Burkina Faso : les donneurs qui contribuent à l'approche sectorielle concernant l'éducation procèdent par exemple à des examens conjoints lors de la préparation du budget annuel. Les versements au titre de l'approche sectorielle sont engagés en fonction du plan d'action annuel du ministère de l'Éducation. Les donneurs veillent à ce que les versements soient effectués en temps voulu.

Pour traiter ces questions, les autorités ont approuvé un Protocole de soutien budgétaire conjoint, le Cadre général pour l'appui budgétaire, pour la gestion des finances publiques. Parmi les participants figurent la BAfD, la France, le Danemark, la CE, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Suède, la Suisse et la Banque mondiale.

DÉLIEMENT DE L'AIDE

INDICATEUR 8

Au Burkina Faso, l'intégralité de l'aide multilatérale et la majeure partie de l'aide bilatérale sont non liées. L'aide bilatérale non liée pourrait être appelée à augmenter étant donné la progression attendue de l'aide de la part des donneurs qui ne fournissent que des concours non liés.

HARMONISATION

UTILISER DES DISPOSITIFS COMMUNS

Le coordinateur national chargé de recueillir les réponses des donneurs remarque que, comme ailleurs dans le questionnaire, les participants à l'enquête ont eu des problèmes de définition autour de l'expression « programme coordonné sous la conduite des autorités nationales », dont les interprétations varient considérablement d'un donneur à l'autre. L'harmonisation des procédures des partenaires extérieurs se matérialise sous la forme de revues annuelles conjointes du CSLP, des indicateurs de performance des projets communs, des financements communs et des mécanismes conjoints de mise en œuvre. La proportion d'aide notifiée versée au secteur public dans le cadre d'approches fondées sur des programmes et faisant appel à des dispositifs communs est actuellement de 45 %, selon les chiffres indiqués, pour l'essentiel sous forme d'approches sectorielles.

Le Cadre général pour l'appui budgétaire permet d'évaluer le soutien budgétaire et permet en outre de mesurer la performance macroéconomique, la gestion des ressources du secteur public et la progression du deuxième CSLP. Le Plan d'action prioritaire prévoie aussi un mécanisme conjoint d'évaluation des performances : les crédits d'appui à la stratégie de réduction de la pauvreté que la Banque mondiale va bientôt verser s'en inspireront.

La coordination étroite des financements est assurée dans le cadre des approches sectorielles menées dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle et de la formation en général, de l'eau, de l'assainissement, de la santé, lesquelles associent de multiples donneurs se livrant à un examen conjoint des performances. À titre d'exemple, une approche sectorielle qui sera prochainement mise en place dans le domaine de

Quel est le montant des apports d'aide versés dans le cadre d'approches fondées sur des programmes ?

INDICATEUR 9 Tableau 6.6

1	Approche	s fondées sur des pro	Total	ratio	
	Soutien budgétaire	Autres approches fondées sur des programmes	Total	des apports d'aide versés	de référence
	(en millions USD)	(en millions USD)	(en millions USD)	(en millions USD)	(%)
	a	b	c=a+b	d	e=c/d
Allemange	0	0	0	29	0%
Autriche	0	4	4	4	100%
Banque africaine de développement	8		8	58	14%
Banque mondiale	60	17	77	128	60%
Belgique	0	0	0	12	0%
Canada	0	2	2	15	17%
Chine	0	0	0	20	0%
Commission europeénne	51	19	70	104	67%
Danemark	6	27	33	33	100%
Fonds monétaire international	0	0	0	10	0%
France	10	1	11	47	23%
Italie	0	1	1	6	18%
Nations unies, Total	0	15	15	48	31%
Pays-Bas	20	8	28	47	58%
Suède	7	5	12	12	100%
Suisse	7	2	9	19	45%
Total	168	101	269	593	45%

l'agriculture (et qui réunit la Banque mondiale, le Danemark, l'Allemagne et le Fonds international de développement agricole (FIDA) comportera des mécanismes de financement conjoints. En matière de formation professionnelle et de formation générale, le Cadre de concertation sur l'enseignement technique et la formation professionnelle permet une certaine coordination des financements parallèles. Néanmoins, dans les secteurs qui ne donnent pas lieu à des approches sectorielles, on trouve de nombreux exemples de projets isolés sans aucune coordination ou très peu. Les autorités du Burkina Faso ont eu du mal à dresser une liste des programmes considérés comme relevant d'approches-programme faute de données complètes sur les programmes actuels et du fait que ces programmes ne sont pas nécessairement couverts par les systèmes nationaux de suivi.

REALISATION CONJOINTE DE MISSIONS ET MISE EN COMMUN DES CONCLUSIONS DES ANALYSES CONDUITES

Le niveau de référence établi pour la coordination des missions effectuées par des donneurs est de 26 %, l'objectif de la Déclaration de Paris pour cet indicateur se situant à 40 %. Pour le moment, les autorités burkinabè n'ont pas la maîtrise du calendrier des missions et les décisions en la matière demeurent du ressort des donneurs. Le développement des approches sectorielles conjointes améliorera certainement la situation dans ce domaine. Les donneurs organisent des missions communes dans les secteurs de l'éducation, de la santé, du VIH/sida, de l'eau et de l'assainissement.

Tableau 6.7

INDICATEUR 10a Combien de missions de donneurs sont coordonnées ?

	Missions effectuées	par des donneurs	ratio de référence
	Missions coordonnées	Total missions	
	(en nombre)	(en nombre)	(%)
	a	b	c=a/b
Allemange	7	20	35%
Autriche	1	1	100%
Banque africaine de développement	3	8	38%
Banque mondiale	15	35	43%
Belgique	2	4	50%
Canada	4	41	10%
Chine	2	4	50%
Commission europeénne	2	6	33%
Danemark	3	16	19%
France	5	38	13%
Fonds monétaire international	2	10	20%
Italie			
Nations unies, Total	43	179	24%
Pays-Bas	2	4	50%
Suède	2	3	67%
Suisse	4	6	67%
Total (discounted*)	63	375	17%

 $^{* \} Note: le \ nombre \ total \ de \ missions \ coordonn\'ees \ a \ \acute{e}t\'e \ minor\'e \ afin \ d'\'eviter \ une \ double \ comptabilisation. Un \ coefficient \ de \ pond\'eration$ de 35 % lui a été appliqué.

Tableau 6.8

INDICATEUR 10b Combien d'analyses par pays sont coordonnées ?

	Travaux d'ar	Travaux d'analyse par pays	
	Travaux coordonnés (en nombre)	Total travaux d' analyse (en nombre)	(%)
	a	b	c=a/b
Allemange	10	15	67%
Autriche	0	0	
Banque africaine de développement	2	4	50%
Banque mondiale	1	4	25%
Belgique	0	0	
Canada	4	9	44%
Chine	0	0	
Commission europeénne	5	6	83%
Danemark	10	10	100%
France	0	1	0%
Fonds monétaire international	0	2	0%
Italie			
Nations unies, Total	14	24	58%
Pays-Bas	1	1	100%
Suède	0	2	0%
Suisse	0	0	
Total (discounted*)	35	78	45%

^{*} Note : le nombre total de missions coordonnées a été minoré afin d'éviter une double comptabilisation. Un coefficient de pondération de 35 % lui a été appliqué.

Les travaux analytiques conjoints se généralisent de plus en plus, la valeur de référence pour le Burkina Faso s'établissant à pas moins de 60 %. La Banque mondiale et le Partenariat stratégique pour l'Afrique (PSA) ont réalisé en 2002 une évaluation conjointe de la responsabilité financière dans le pays, en partenariat avec au moins sept autres donneurs. En 2004, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont conjointement procédé à une actualisation de cette Évaluation de la responsabilité financière et du Plan d'action afin d'assurer le suivi des indicateurs de la pauvreté. En janvier 2005, neuf partenaires sont convenus avec le gouvernement d'un soutien budgétaire conjoint pour la mise en œuvre de la Stratégie de réduction de la pauvreté du Burkina Faso, et l'évaluation du système national de passation des marchés.

Les approches sectorielles sont courantes, pouvant associer jusqu'à 13 partenaires extérieurs (comme dans le domaine de l'éducation). Des évaluations conjointes de l'impact sur l'environnement ont été menées dans le secteur de l'énergie et des analyses conjointes relatives à la nutrition infantile, au travail et à l'exploitation des enfants ont été réalisées. En 2007, la CE coordonnera les efforts d'amélioration de la gestion financière grâce au Cadre des dépenses publiques et de la responsabilité financière. En octobre 2006, quelque 30 documents figuraient déjà sur le site Internet des travaux analytiques partagés. Toutefois, actuellement, ce sont principalement les donneurs qui ont la responsabilité de ces analyses. Le gouvernement burkinabè n'assume pas dans ce domaine un rôle aussi central qu'il serait souhaitable. De leur côté, les donneurs devraient se servir des revues périodiques des politiques sectorielles réalisées par les autorités au lieu de se livrer à leurs propres examens.

GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS

LA DÉCLARATION DE PARIS invite les pays partenaires et les donneurs à unir leurs efforts pour gérer les ressources en se concentrant sur les résultats souhaités et en utilisant les données disponibles en vue d'améliorer le processus de décision, ce qui suppose non seulement un renforcement de leurs capacités d'instaurer une gestion axée sur les résultats, mais aussi une action contribuant à susciter une demande plus forte à cet effet. L'indicateur 11 met l'accent sur l'une des composantes de l'effort à accomplir, à savoir la mise en place par les pays de systèmes d'évaluation et de notification orientés vers les résultats et efficaces par rapport à leur coût.

Le Burkina Faso ne compte pas parmi les pays dont le Rapport de la Banque mondiale sur le Cadre de développement intégré a estimé qu'ils avaient « largement développé » de bonnes pratiques en matière de suivi des résultats. De fait, il relève de la catégorie C, de même que 42 % des pays de l'échantillon qui ne présentent que certaines des caractéristiques d'un système solide d'évaluation des performances. D'où une situation où coexistent des points forts et des carences dans trois domaines : la qualité de l'information sur le développement, l'accès des parties prenantes à cette information et le degré de coordination du suivi et de l'évaluation des efforts de développement du pays.

La Revue de l'efficacité de l'aide réalisée par la Banque mondiale indique que les pouvoirs publics s'appliquent à perfectionner leur système de collecte des données, en mettant notamment en œuvre une stratégie nationale de développement des statistiques appuyée par la Banque mondiale dans le cadre d'un Projet de renforcement des capacités statistiques. Cependant, ce projet n'est pas encore intégralement financé, ce qui limite la capacité à engager des réformes significatives. Il a été convenu en 2005 d'une campagne de communication destinée à informer le grand public sur le CSLP deuxième génération, qui passe par une couverture médiatique et par le dialogue avec les organisations de la société civile. Un système de suivi et d'évaluation associé au CSLP a apporté des améliorations, mais reste limité. Les autorités ont récemment actualisé les indicateurs de suivi relatifs au CSLP-II : ce nouvel ensemble de 28 indicateurs fait désormais partie intégrante du Plan d'action prioritaire.

INDICATEUR 11

RESPONSABILITÉ MUTUELLE

INDICATFUR 12

LA DÉCLARATION DE PARIS INVITE les donneurs et les pays partenaires à se rendre compte mutuellement de l'utilisation qui est faite des ressources affectées au développement, et à le faire d'une manière qui tende à renforcer l'adhésion de l'opinion publique aux stratégies nationales et à l'aide au développement. Ce faisant, elle appelle les gouvernements des pays partenaires à prendre des mesures pour améliorer leurs systèmes de reddition de comptes et les donneurs à les aider en faisant toute la transparence sur leurs propres contributions. L'indicateur 12 aide à déterminer s'il existe un mécanisme, à l'échelon du pays, permettant une évaluation conjointe des progrès accomplis dans l'exécution des engagements pris concernant l'efficacité de l'aide, et notamment des engagements souscrits dans la Déclaration de Paris.

Au Burkina Faso, il est encore trop tôt pour que donneurs et autorités nationales s'entendent sur un plan d'évaluation mutuelle. Les discussions sur les notions et les définitions n'ont en effet commencé que récemment. En outre, l'évolution vers un soutien budgétaire conjoint favorise aussi la mise en place de cadres d'évaluation mutuelle, grâce aux examens indépendants des performances et à un ensemble de critères convenus. Le gouvernement a signé la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et a créé un Secrétariat technique chargé de définir les stratégies de mise en œuvre de la Déclaration. Le pays est aussi membre du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs.

NIVEAUX DE RÉFÉRENCE ET OBJECTIFS-CIBLES

LE TABLEAU CI-APRÈS PRÉSENTE les niveaux de référence et les objectifs-cibles assignés au Burkina Faso pour 2005. Les valeurs de référence ont été établies à partir des éléments mentionnés dans l'analyse qui précède, lesquels proviennent de diverses sources d'information et, en particulier, de l'enquête de référence consacrée au Burkina Faso, sous la houlette du coordinateur national (M. Justin Hien).

Tableau 6.9 Niveaux de référence et objectifscibles

INE	DICATEURS	NIVEAUX DE RÉFÉRENCE 2005	OBJECTIFS-CIBLES 2010
1	Appropriation – SLP opérationnelles	С	B or A
2a	Qualité des systèmes de gestion des finances publiques	4,0	4,5
2b	Qualité des systèmes de passation des marchés	Non disponible	Non applicable
3	Aide comptabilisée dans les budgets nationaux	68%	85%
4	Soutien coordonné au renforcement des capacités	3%	50%
5a	Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques (apports d'aide)	45%	63%
5b	Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés (apports d'aide)	60%	Non applicable
6	Unités parallèles de mise en œuvre des projets	131	44
7	Prévisibilité des apports pour l'exercice en cours	92%	96%
8	Déliement de l'aide	92%	Plus que 92%
9	Utilisation d'approches fondées sur des programmes	45%	66%
10a	a Missions conjointes	17%	40%
10k	Travaux analytiques par pays effectués conjointement	45%	66%
11	Cadres rigoureux d'évaluation des performances	С	B or A
12	Examens de la responsabilité mutuelle	Non	Oui

SIGLES

APD Aide publique au développement
BAfD Banque africaine de développement
CDI Cadre de développement intégré

CE Commission européenne

CSLP Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (stratégie à moyen terme)

MED Ministère de l'Économie et du développement

CDMT Cadre de dépenses à moyen terme

PAP Plan d'action prioritaire

SRP Stratégie de réduction de la pauvreté STC-PDES Secrétariat Technique pour la coordination